

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 70084 du 24 septembre 2018 portant nomination au grade de maréchal des logis
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1825602S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 39151/GEND/EG-ROCHEFORT/BRH/ESO du 28 juin 2018 portant promotion des élèves sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 53882/GEND/EG-ROCHEFORT/CNF-CSTAGN du 19 septembre 2018 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale - spécialité « auto-engins blindés »,

Décide:

Article 1^{er}

Les brigadiers-chefs de la spécialité « auto-engins blindés » dont le nom figure ci-après sont nommés à compter du 1^{er} octobre 2018 au grade de maréchal des logis :

Dagnet Robin	NIGEND : 384974	NLS : 8 153 826
Le Floch Gwendal	NIGEND : 412332	NLS : 8 170 453
Leidinger Guillaume	NIGEND : 412361	NLS : 6 774 193
Leprévost Cédric	NIGEND : 412269	NLS : 8 170 454
Rodriguez--Jubault Célian	NIGEND : 412294	NLS : 8 170 456

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 septembre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

O. COURTET